## Demande d'une indeminé d'occupation d'un bien sur 30 ans

Par jaden3378

## bonjour

ma tante a fait un testament en faveur de son frère (mon père qui est toujours de ce monde) ma tante est décédè puis 1995 le testament a été fait chez le notaire en 1990, tout deux on hérité de leurs parents une maison le testament stipulai quelle lègue a son frère sa part en jouissance locatif jusqu'au décède de celui çi,mon père aujourd'hui a 98 ans et a toujours la maison. du coté de ma tante il y a 2 petites nièces héritière a 25% chacune et de mon père 4 filles héritires a 50% aujourd'hui en accord avec les petites nièces une vente et envisagé,sauf quelle réclame a mon père une idemnité d'occupation du bien jusqu'a 30 ans,bien que rien n'est stipulé dans le testament de ma tante,rien a été non plus réclamer en loyer a mon père depuis toutes ses années,ma question et la suivante vue la teneur du testament ont elles le droit de réclamer se quelle demande le testament est toujours valable a ce jour il a pas été révoqué et mon père a un exemplaire dans son dossier et le testament est toujours répertorier au centrale notarialesi quelqu'un a une réponse a me donner j'en serai ravie,merci